



SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DU REART, DE SES AFFLUENTS ET DE L'ETANG DE CANET/SAINT-NAZAIRE

3, rue des Fenouillèdes – Parc d'activités Sud Roussillon – 66 280 SALEILLES
Tél : 04.68.22.18.53

Délibération N° 2025 - 07

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit février, le Comité Syndical du Bassin Versant du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet-Saint Nazaire, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Saleilles, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Président.

Etaient présents :

PMM CU : MMES. Christine RODRIGUEZ _ Sylvie SAMTMANN _ Sara TOURNE
MS. Modeste BOSQUE _ Michel CRETON _ Jean-François FABRE _ Jean-Louis FOUR _ Rodolphe LAFFONT _ Théophile MARTINEZ _ Jean-Charles MORICONI _ Gérard NOLLEVALLE _ François RALLO _ Jean-François REGNIER _ Max TIBAC
CC Sud Roussillon : MME Nathalie PINEAU _ Colette ROIG
MS. Dominique ANDRAULT _ Robert DIAZ _ Christophe MANAS _ Robert OLIVE _ Louis SALA _ Jean-Jacques THIBAUT _ René WALLEZ
CC Aspres : MME Maya LESNÉ
MS Rémy ATTARD _ Luc DEVEZE _ Philippe LEMAIGRE _ François PATRICK
CC ACVI : M. Olivier BATTLE

Etaient absents et excusés :

PMM CU : MMES. Jacqueline IRLES _ Soraya LAUGARO _ Alexandra MAILLOCHAUD _
MS. Gilles CASAS _ Jean-Pierre LEROY _ Georges PUIG _
CC Sud Roussillon : M. Thierry DEL POSO _ Jean-André MAGDALOU
CC Aspres : MME Annie LELAURAIN
M. Patrick BELLEGARDE
CC ACVI : MME Maria CABRERA

Etaient absents :

PMM CU : MS. Louis PUIG _ Olivier RABAT _
CC Sud Roussillon :
CC Aspres : MME Luce FAXULA
MS. Francis AUSSEIL _ Denis FERRER _ Patrick MAURAN
CC ACVI : MME. Annie PEZIN
M. Raymond PLA

Avaient donné procuration :

PMM CU : M. Gilles CASAS à Jean-Charles MORICONI
CC Sud Roussillon : M. Jean-André MAGDALOU à Robert OLIVE

A été élu secrétaire de séance :

M. Rodolphe LAFFONT.

Demande de renouvellement des arrêtés déclarant d'intérêt général les Plan Pluriannuel de restauration et d'entretien de la Végétation sur le Réart et sur les Llobères, la Fosseille et l'Agouille de la Mar pour la période 2025-2029.

Dossier présenté par : Jean-Charles MORICONI, Vice-président délégué.

Le conseil syndical réuni en séance publique,

Monsieur le Vice-président expose à l'assemblée que deux arrêtés préfectoraux encadrent actuellement les Déclarations d'Intérêt Général concernant les Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la Végétation (PPREV) sur les rivières du bassin versant du Réart et une autre sur les rivières des bassins versant des Llobères, de la Fosseille et de l'Agouille de la Mar où le Syndicat est compétent.

Les principales opérations concernées par cet arrêté sont des travaux de :

- Coupe d'arbres morts ou penchés et menaçant de tomber, en laissant les souches garantissant la stabilité des berges ;
- Débroussaillage, élagage et abatage sélectif des arbres sur les secteurs particulièrement encombrés par la végétation ;
- Lutte contre les espèces invasives ;
- Gestion des embâcles ;
- Traitements ponctuels des atterrissements pour l'élimination de la végétation, le dessouchage et le ripage, dans extraction ni évacuation de matériaux, amis avec la possibilité d'un régalage homogène sur place ;
- Evacuation systématique des dépôts sauvages (carcasses de voitures, pneus,...).

Les arrêtés ont une durée de validité de cinq ans et arrivent à échéance le 20 octobre 2025 pour le PPREV Llobères-Fosseille-Agouille-de-la-Mar et le 3 novembre 2025 pour le PPREV Réart.

Le syndicat souhaite conserver les mêmes programmes d'entretien sur l'ensemble de ces cours d'eau.

A ce titre, Monsieur le Vice-président informe l'assemblée qu'il convient de solliciter un renouvellement des arrêtés déclarant d'intérêt général les PPREV sur une durée de cinq ans supplémentaires.

Monsieur le Vice-président délégué rappelle ensuite que le syndicat mixte des bassins versants du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet/Saint-Nazaire (SMBVR) est la structure porteuse du Programme d'Etudes Préalable (PEP) au PAPI 2024/2026 par délibération N° 2024/08 du 27 février 2024.

Il rappelle en outre que ce programme est validé par l'ensemble des partenaires financeurs des différentes actions inscrites.

Dans ce cadre, le SMBVR a initié une action :

- A6.2 – Mise en œuvre du plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la végétation (PPREV).

Le comité syndical, ouï l'exposé du Vice-président délégué et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** la demande de renouvellement du Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la Végétation (PPREV) sur les cours d'eau du bassin versant du Réart, des Llobères, de la Fosseille et de l'Agouille de la Mar et la poursuite des démarches sur la Déclaration d'Intérêt Général de ces travaux ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout acte utile en la matière.

**Pour : 31 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix**

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.**

Le Président



[Signature]
François RALLO

Envoyé en préfecture le 24/02/2025

Reçu en préfecture le 24/02/2025

Publié le



ID : 066-200044147-20250218-DELIB202507-DE